

Manifeste

Faire de l'éducation publique la priorité nationale du Québec

ENDOSSÉ PAR

ONZE ORGANISATIONS

SYNDICALES ET ÉTUDIANTES

DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION



Comme société, peut-on tolérer qu'un élève sur trois quitte le secondaire sans diplôme ? Peut-on tolérer que des Québécoises et des Québécois ne possèdent pas le seuil minimal pour fonctionner aisément dans la société ? Peut-on tolérer que le Québec se retrouve dans le peloton de queue des provinces en ce qui a trait à la participation des adultes à des activités de formation en milieu de travail ?



Il y a un demi-siècle maintenant, à l'occasion de la Révolution tranquille, le Québec prenait conscience de l'importance cruciale de l'éducation dans la vie des individus comme dans celle des nations.

La grande réforme démocratique de l'éducation

Dans la foulée du rapport de la commission Parent, le gouvernement du Québec réalisait une grande réforme de l'éducation afin de la démocratiser, d'en accroître la qualité, d'en assurer l'accessibilité. L'objectif de cette réforme était clair : assurer l'égalité des chances dans notre société en donnant à chacun la possibilité de s'instruire, en particulier en rendant accessibles à tous les études supérieures. L'éducation était désormais considérée comme un bien commun. Elle devenait un service public essentiel. L'État québécois en assumerait dorénavant la responsabilité, le développement, le financement.

Un immense effort collectif, sans précédent dans notre histoire, était entrepris : le ministère de l'Éducation était créé ; les polyvalentes, de même que les réseaux des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) et de l'Université du Québec, étaient mis sur pied ; les ordres d'enseignement, les programmes, les méthodes pédagogiques et la formation des maîtres étaient revus en profondeur ; la fréquentation scolaire devenait obligatoire jusqu'à l'âge de quinze ans et l'éducation des adultes devenait une priorité ; la gratuité des études était instaurée pour le primaire, le secondaire et le collégial alors qu'un programme d'aide financière était institué pour les étudiantes et les étudiants des collèges et des universités.

Ce manifeste est publié par onze organisations représentant un demi-million de personnes travaillant ou étudiant dans le réseau de l'éducation. Novembre 2008.

Des résultats positifs indéniables

Depuis cette réforme, des pas de géant ont été accomplis en matière de scolarisation et d'accès à une éducation de qualité :

- Le Québec possède aujourd'hui les réseaux de services éducatifs à la petite enfance et de garde en milieu scolaire les plus développés et les plus accessibles de toute l'Amérique du Nord ;
- L'éducation préscolaire à temps plein pour les enfants de cinq ans a été généralisée ;
- Alors qu'au début des années 1960, environ 40 % des enfants ne terminaient même pas leur cours primaire et qu'à peine 50 % des enfants accédaient à l'école secondaire, le taux d'accès aux divers programmes du secondaire est maintenant de 100 % ;
- Alors qu'aussi peu que 14 % d'entre eux obtenaient leur diplôme d'études secondaires, 70 % d'entre eux acquièrent maintenant leur diplôme et, grâce à l'éducation des adultes, ce taux grimpe par la suite à 86 % ;
- Alors que seulement 16 % des jeunes faisaient des études collégiales, on atteint aujourd'hui un taux de 60 % et près de 40 % des jeunes obtiennent leur diplôme d'études collégiales ;
- Alors que le pourcentage de la population qui accédait aux études universitaires était de 5 %, il est aujourd'hui de 25 %.

Cette démocratisation de l'éducation a permis au Québec de combler son désastreux retard historique et d'entrer dans la modernité. Elle a permis à des générations de Québécoises et de Québécois de s'instruire, d'acquérir un sens critique, de devenir des citoyennes et des citoyens libres, autonomes et responsables. Toute notre société en a bénéficié. Les remarquables progrès réalisés par le Québec dans les décennies qui ont suivi ont été largement les fruits de cette réforme démocratique et du système public d'éducation créé pour la mettre en œuvre.

Une remise en question aux conséquences désastreuses

Cependant, sous l'impulsion des tenants de l'idéologie néolibérale, du dogme du déficit zéro et de la déresponsabilisation de l'État, le projet éducatif démocratique du Québec est gravement menacé, depuis plusieurs années. À en croire certains, de l'école primaire à l'université, l'éducation publique souffrirait de tous les maux. La confiance des citoyennes et des citoyens envers nos institutions publiques s'en trouve ébranlée. Les conséquences de cette remise en question sont désastreuses.



Les valeurs humanistes d'égalité, de solidarité, de justice sociale et de coopération qui ont inspiré la démocratisation de l'éducation au Québec, ces valeurs que nous partageons toujours avec conviction et fierté, ces valeurs qui, aujourd'hui comme hier, devraient être au cœur du réseau de l'éducation, sont battues en brèche à tous les ordres d'enseignement.

Notre système d'éducation se laisse entraîner sur la pente dangereuse de la marchandisation et de la privatisation. Les impératifs de l'entreprise privée, ses valeurs et ses pratiques centrées sur la compétition et la recherche de profits, se répandent au cœur même de nos institutions. Dans cette logique, on sacrifie souvent la formation générale des citoyennes et des citoyens à l'acquisition de compétences à court terme pour satisfaire aux besoins immédiats des entreprises.

Une concurrence aussi excessive que coûteuse se propage entre les établissements qui, plutôt que de coopérer au mieux-être éducatif, se disputent les programmes et les « clientèles », car c'est ainsi que l'on appelle désormais les jeunes dans nos écoles, nos cégeps, nos universités.

Largement financés par des fonds publics, les établissements d'enseignement privés sont en pleine expansion. Dans une vaine tentative de les concurrencer, les établissements publics multiplient les projets pédagogiques sélectifs qui dénaturent leur mission.



Une ségrégation scolaire inacceptable

Dans son rapport final publié en 1996, la Commission des États généraux de l'éducation soulignait déjà que « la préoccupation à l'égard de l'égalité des chances a cédé le pas à l'élitisme [...] avec ses pratiques de sélection, créant sa minorité d'élus et son contingent d'exclus ». Cette dérive n'a cessé de prendre de l'ampleur au cours des dernières années de sorte qu'une véritable ségrégation scolaire s'installe dans notre société.

Près de la moitié de la population éprouve des difficultés à fonctionner dans notre « société du savoir ». Dans les quartiers les plus pauvres des villes comme dans certaines régions où le taux de chômage est élevé, le pourcentage des élèves qui décrochent dépasse 50 %. Il est deux fois plus élevé dans les écoles secondaires des milieux démunis que dans celles des milieux aisés. Aux prises avec des classes surchargées où sont intégrés, sans soutien professionnel adéquat, les élèves en difficulté et les nouveaux arrivants, les écoles publiques et les centres d'éducation des adultes qui œuvrent dans ces milieux peinent à contrer le décrochage et à assurer la réussite scolaire du plus grand nombre.



Peu nombreux sont les jeunes issus des classes sociales modestes qui entreprennent des études supérieures. En 2001, à peine 35 % des 18-34 ans dont les parents avaient un revenu inférieur à 25 000 \$ étaient inscrits au cégep et 18 % à l'université contre 50 % au cégep et 37 % à l'université pour les jeunes issus de familles dont le revenu dépassait 100 000 \$. La hausse des frais de scolarité et des frais dits « afférents », jumelée aux graves insuffisances du régime public d'aide financière qui obligent un nombre croissant de jeunes à occuper des emplois au détriment de leurs études, ne concourent pas à l'égalité des chances dans notre société. Comme n'y contribuent pas la réduction de l'offre de services dans les régions éloignées, la diminution de l'encadrement pédagogique et du soutien professionnel, de même que la dévalorisation de l'enseignement et des services aux collectivités au profit de la recherche subventionnée, qui caractérisent l'évolution récente de nos institutions d'enseignement supérieur.

Dans notre société qui se gargarise de son ambition de construire une « économie du savoir » tout en craignant une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, l'accès à l'éducation des adultes et à la formation continue demeure scandaleusement limité. On ne parvient même pas à se doter d'une politique adéquate et uniforme de reconnaissance des acquis et des compétences. La participation des adultes québécois à la formation continue ne cesse d'accuser du retard par rapport à celle des adultes canadiens.

L'urgence d'agir



En réalité, le projet éducatif démocratique et le développement de l'éducation publique ne sont plus de véritables priorités. Se satisfaisant d'en gérer les contradictions et les problèmes, l'État québécois renonce à assumer la maîtrise d'œuvre du système d'éducation. Il abandonne son développement aux valeurs et aux modèles de l'entreprise privée. En témoigne en particulier le sous-financement dont souffre depuis trop longtemps, du préscolaire à l'université, le réseau de l'éducation.

C'est pour toutes ces raisons que nous, qui étudions dans les institutions d'enseignement du Québec, qui, du préscolaire à l'université, y travaillons, manifestons notre profonde inquiétude par rapport à la dégradation du système public d'éducation et notre conviction qu'il faut agir de toute urgence pour faire de sa relance la grande priorité nationale du Québec.

Nous lançons aujourd'hui un appel pressant à la population, aux partis politiques et au gouvernement du Québec pour que soient mises en œuvre avec détermination les dix propositions d'action suivantes.

1 Renouer avec la mission fondamentale du système d'éducation dans une perspective démocratique

En reniant les valeurs humanistes en éducation, en encourageant la marchandisation et la privatisation de l'enseignement, en finançant la concurrence et la ségrégation scolaires, en laissant se détériorer dans le système public les conditions d'apprentissage des jeunes et des adultes, de même que les conditions de travail du personnel, l'État québécois adhère, dans les faits, à une vision néolibérale et élitiste de l'éducation. Il contribue au développement d'une société duale, d'un Québec à deux vitesses, avec les graves conséquences sociales que cela entraîne.

Face aux défis politiques, culturels, environnementaux et socioéconomiques majeurs qu'il doit relever dans les années à venir, l'État québécois commet une erreur magistrale en s'égarant dans

Le gouvernement doit faire de l'éducation la priorité nationale et soutenir avec fermeté le développement d'un système public de qualité, universel, accessible et gratuit.

cette voie qui exclut des bienfaits d'une éducation de qualité une partie importante de ses citoyennes et de ses citoyens.

Le Québec doit renouer avec son projet éducatif démocratique et réaffirmer avec force que l'éducation est un bien public. Le gouvernement doit faire de l'éducation la priorité nationale et soutenir avec fermeté le développement d'un système public de qualité, universel, accessible et gratuit, en le préservant des étroites logiques comptables, des concurrences malsaines et des pressions élitistes des tenants du « chacun pour soi » néolibéral.

2 Se donner les moyens de combattre l'échec scolaire

Connaissant l'apport déterminant que représente aujourd'hui, dans la vie d'une personne, l'obtention d'une solide formation de base reconnue, non seulement pour participer au monde du travail, mais pour s'épanouir et pour exercer une citoyenneté active, nous ne pouvons plus tolérer le véritable gâchis que constituent l'abandon et l'échec scolaires d'une partie importante de la jeunesse québécoise. Nous

L'État québécois doit investir de façon beaucoup plus cohérente et substantielle pour éliminer la pauvreté qui est largement à la source de l'abandon et de l'échec scolaires.

devons nous donner les moyens de les combattre.

Le réseau de l'éducation ne peut y parvenir seul. Un véritable élan de solidarité sociale doit se manifester. L'État québécois doit investir de façon beaucoup plus cohérente et substantielle pour éliminer la pauvreté qui est largement à la source de l'abandon et de l'échec scolaires. Il doit mettre en œuvre un ensemble de moyens pour aider les familles démunies : hausse du

salaires minimum, développement des logements sociaux, soutien accru aux familles monoparentales, mesures pour accroître l'accès aux activités culturelles et sportives, programmes d'aide alimentaire, etc. Il est inacceptable que des jeunes Québécoises et Québécois se présentent encore à l'école avec une autre faim que celle d'apprendre.

Pour réduire l'abandon et l'échec scolaires, de nombreuses études internationales le démontrent, il faut intervenir en amont de l'école, surtout auprès des enfants pauvres

et des enfants issus de l'immigration. La prévention et le dépistage précoce, un véritable suivi auprès des parents, des mesures accrues de francisation et l'accès universel à des services de garde de qualité favoriseront, sans conteste, la persévérance et la performance scolaires dans les milieux défavorisés.

L'école publique, notamment dans les milieux défavorisés, doit enfin disposer d'une capacité beaucoup plus importante d'assurer à chacun une véritable égalité des chances pour accéder au savoir et

poursuivre ses études. La mise en place de projets éducatifs accessibles à tous les élèves, une diminution du nombre d'élèves par classe, un ajout de ressources enseignantes, professionnelles et de soutien afin de mieux encadrer et soutenir les élèves en difficulté, un développement des activités parascolaires, un accroissement de la qualité des services de garde scolaire : voilà autant de changements structurants qui contribueront à faire de nos écoles primaires et secondaires des milieux de vie motivants et tournés vers la réussite.

3 Miser sur la justice sociale et l'égalité des chances

Si le choix d'un enseignement privé pour ses enfants est un droit individuel reconnu, ce droit n'entraîne nullement l'obligation pour l'État d'en assurer le financement. Par exemple, ni les États américains ni la plupart des provinces canadiennes ne versent la moindre subvention à leurs écoles privées. Au contraire, les subventions de l'État québécois sont parmi les plus généreuses au monde. Un élève fréquentant une école primaire ou secondaire privée est financé à la hauteur de 60 % de la subvention versée pour un élève d'une école publique. En 2004-2005, cela représentait 375 millions de dollars pour le préscolaire, le primaire et le secondaire, sans compter le financement public du transport

scolaire pour les élèves du secteur privé.

En finançant un système privé qui pratique la ségrégation scolaire

**Ni les États américains
ni la plupart des
provinces canadiennes
ne versent la moindre
subvention à leurs
écoles privées.**

sur la base des revenus des parents, de leurs croyances religieuses et des résultats scolaires des élèves, l'État québécois prive le système public de ressources qui lui font tragique-

ment défaut. Or, de nombreuses études pédagogiques démontrent que l'intégration d'élèves plus performants dans une classe profite aux élèves qui éprouvent des difficultés, sans que les premiers perdent au change.

Le Québec doit miser sur la justice sociale, l'égalité des chances, la solidarité et la coopération. Il doit promouvoir et renforcer son réseau public d'éducation. Pour ce faire, le gouvernement doit progressivement cesser de subventionner le système d'enseignement privé et procéder à son intégration et à celle de son personnel au système public d'éducation.

4

Consolider le réseau national des cégeps

En se dotant d'un réseau national de cégeps, le Québec a posé un geste crucial pour démocratiser l'éducation. Il a assuré l'accessibilité à l'enseignement supérieur sur l'ensemble de son territoire. Des centaines de milliers de jeunes ont profité de l'apport de ce réseau qui, de surcroît, a puissamment contribué au développement des régions.

Pourtant, son existence est remise en question périodiquement. Sa mission est fragilisée par les pressions exercées pour subordonner la formation aux besoins du marché du travail, par les vellétés de l'État de se désengager de ses responsabilités, par une décentralisation excessive des activités d'apprentissage qui met en péril la mobilité des étudiantes et des étudiants, de même que par un sous-financement qui restreint l'offre de services, en particulier dans les régions éloignées et à la formation continue, entraînant une concurrence stérile entre les établissements.

L'État québécois doit développer et consolider le réseau national des cégeps, fondé sur la cohabitation de deux secteurs d'enseignement, préuniversitaire et technique, unis par une formation générale commune assurant l'accès à un fond culturel essentiel à une réelle éducation citoyenne. Préservant une coordination nationale

des programmes et un contrôle des passerelles entre les ordres d'enseignement, favorisant la coopération entre les établissements, finançant les programmes d'études sur la

Des centaines de milliers de jeunes ont profité de l'apport du réseau [des cégeps] qui, de surcroît, a puissamment contribué au développement des régions.

base des coûts réels, l'État doit garantir dans toutes les régions une offre de services diversifiés et gratuits et une formation de qualité, équivalente et transférable partout au Québec, attestée par un diplôme national.

L'État doit également soutenir, de façon beaucoup plus déterminée, la persévérance et la réussite scolaires au collégial en accroissant les ressources enseignantes, professionnelles et de soutien pour assurer un encadrement pédagogique plus adéquat, en diminuant le ratio étudiants-enseignant ainsi que le nombre de préparations multiples et en augmentant les services complémentaires.



5

Replacer la mission de l'université au centre de ses activités

Les universités subissent, depuis quelques années, d'intenses pressions pour répondre à des besoins sociaux de toute nature. Elles sont incitées à « produire » rapidement un « personnel hautement qualifié » répondant aux attentes des entreprises et à favoriser une recherche ayant des retombées mesurables et immédiates. Cette obsession réductrice à former selon une vision de rentabilité immédiate nuit au développement des personnes aptes à prendre en main leur vie personnelle et professionnelle et à participer activement à la vie citoyenne.

L'équilibre entre les trois volets de leur mission fondamentale – l'enseignement, la création et la

recherche, les services à la collectivité – est menacé : certaines directions universitaires voudraient isoler et morceler les tâches d'enseignement et de recherche ; la recherche elle-même est de plus en plus subventionnée, au détriment des fonds de fonctionnement des

L'État doit réaffirmer la nature fondamentale de l'université comme service public de même que son autonomie et la liberté académique.

universités ; l'augmentation des exigences de performance rogne

le temps dévolu aux services à la collectivité et, partant, affaiblit la collégialité. Conditions pourtant essentielles au développement et à la diffusion d'un savoir libre et critique, l'autonomie des institutions, la liberté académique, l'indépendance de la recherche et la gouvernance collégiale s'en trouvent de plus en plus compromises. Alimentée par le sous-financement, caractérisée par l'ouverture d'antennes universitaires sur le territoire des « concurrents » et par de coûteuses campagnes de recrutement, une féroce compétition prend le pas sur la coopération.

L'État québécois doit mettre fin à cette marchandisation et à ces comportements entrepreneuriaux, véritables détournements de la mission éducative. Renforcer l'imputabilité des universités est une chose, en céder le contrôle aux gestionnaires externes, en particulier du secteur privé, en est une tout autre. Au contraire, l'État doit réaffirmer la nature fondamentale de l'université comme service public de même que son autonomie et la liberté académique. Il doit fournir les moyens financiers et structurels permettant aux universités d'accomplir pleinement leur rôle social. Il doit permettre l'accessibilité aux études universitaires, la persévérance et la réussite scolaires sur tout le territoire.



6

Baliser les rapports entre éducation et entreprise privée

Au secondaire, au collégial et à l'université, une collaboration a toujours existé au Québec entre les établissements et les entreprises, par exemple pour l'organisation de stages. Dans l'élaboration des programmes de formation professionnelle et technique, elles sont aussi, bien sûr, consultées. Toutefois, quand certaines entreprises privées, profitant du sous-financement de l'éducation et du laxisme de l'État, envahissent les établissements de leur publicité, exigent une exclusivité de vente pour leurs produits, réclament que les pavillons universitaires portent leur nom, revendiquent la majorité des sièges dans les conseils d'administration, imposent leur mode

de gestion, frappent d'interdit de publication des résultats de recherche qui leur déplaisent et pèsent de tout leur poids pour que la formation générale soit sacrifiée à la satisfaction de leurs besoins immédiats en main-d'œuvre, la mission même

de notre système d'éducation s'en trouve menacée.

Les rapports entre le monde éducatif et la sphère économique ne peuvent plus être laissés au hasard d'un tel développement néolibéral. La mission du réseau de l'éducation doit être clairement distinguée des impératifs de la concurrence économique. L'État québécois doit affirmer, avec force, l'importance de la formation générale et de la formation scientifique de base face à l'instrumentalisation des savoirs. Il doit prendre des mesures fermes pour encadrer les rapports entre les établissements d'enseignement et l'entreprise privée, notamment en balisant les partenariats et le financement de la recherche.

L'État québécois doit affirmer, avec force, l'importance de la formation générale et de la formation scientifique de base face à l'instrumentalisation des savoirs [par l'entreprise privée].

7

Développer l'accès à l'éducation des adultes et à la formation continue

Alors même que l'évolution des connaissances, les transformations socioéconomiques et les changements technologiques s'accroissent et rendent chaque jour plus indispensable l'accès des adultes à l'éducation et à la formation continue, celles-ci demeurent les parents pauvres du système d'éducation au Québec. Les conséquences en sont dramatiques. Selon une récente enquête,

près de la moitié des Québécoises et des Québécois de 16 à 65 ans ne possèdent pas le seuil minimal pour fonctionner aisément dans la société actuelle.

L'engagement de l'État, la participation des entreprises, les mécanismes de reconnaissance des acquis et des compétences, notamment pour les personnes immigrantes, la coordination de l'offre de services entre les ordres d'ensei-

gnement, les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement ne sont pas à la hauteur des besoins. Faute de financement, des milliers de personnes se voient refuser l'accès à des programmes de formation alors que des milliers d'autres piétinent sur des listes d'attente. Pour ne citer qu'un seul exemple, la très grande majorité des cégeps n'offrent toujours pas

de formation technique à temps partiel pour les adultes, alors que les emplois pour lesquels une telle formation est exigée connaîtront le plus fort taux de croissance au cours des prochaines années.

L'État québécois doit agir. Il doit reconnaître dans les faits à tous les adultes le droit à l'éducation et à la formation continue, et leur donner les moyens d'assurer l'exercice de ce droit. Il doit développer l'accès à un éventail de program-

Selon une récente enquête, près de la moitié des Québécoises et des Québécois de 16 à 65 ans ne possèdent pas le seuil minimal pour fonctionner aisément dans la société actuelle.

mes, de mesures et de services de qualité dans différents lieux et par divers modes de formation. Il doit rendre accessibles, à tous ceux qui le désirent, les services de reconnaissance des acquis et des compétences et leur offrir, si nécessaire, la formation manquante. Il doit inciter les entreprises à développer une culture de formation continue et à investir de façon beaucoup plus importante dans la formation de l'ensemble de leur main-d'œuvre.

8 Améliorer la condition financière des étudiantes et des étudiants

L'un des obstacles majeurs à l'accès aux études supérieures, à l'éducation des adultes, à la formation professionnelle et technique ainsi qu'à la réussite de ces études est la condition financière déplorable dans laquelle se retrouvent plusieurs étudiantes et étudiants québécois.

Le programme gouvernemental d'aide financière aux études est clairement déficient. Pour ne donner que deux exemples de ses insuffisances, mentionnons d'abord que le calcul des coûts de subsistance n'a été que rarement ajusté à la hausse du coût de la vie au fil des ans de sorte qu'il ne correspond plus à la réalité depuis longtemps ; ensuite, le niveau de revenus d'une famille de deux enfants à partir duquel les parents devraient payer pour les études de leurs

enfants se situe à 30 850 \$, alors qu'il est de 65 000 \$ au Canada !

La perspective de la gratuité scolaire inhérente au projet édu-

Aux prises avec un programme d'aide inadéquat et des coûts d'études de plus en plus élevés, une forte proportion des étudiantes et des étudiants n'a d'autre choix que de s'endetter considérablement, d'abandonner ou de travailler pendant leurs études.

catif démocratique n'a jamais paru aussi lointaine. Après avoir subi une hausse moyenne de 362 % des frais dits afférents entre 1993-1994 et 2007-2008, les étudiantes et les étudiants universitaires doivent « encaisser » depuis 2007 une augmentation de 30 % des frais de scolarité répartie sur cinq ans. Selon une étude commandée par le gouvernement du Québec, cette seule augmentation empêchera entre 6 000 et 13 000 personnes d'accéder aux études universitaires. De plus, cette étude ne prend pas en considération toutes les personnes qui n'y ont pas accès.

Aux prises avec un programme d'aide inadéquat et des coûts d'études de plus en plus élevés, une forte proportion des étudiantes et des étudiants n'a d'autre choix que

de s'endetter considérablement, d'abandonner ou de travailler pendant leurs études, avec les conséquences négatives connues sur la durée et la réussite de ces études.

Il est essentiel d'engager au Québec une réflexion sociale beaucoup plus large sur l'ensemble de la condition financière des étudiantes et des étudiants et sur le coût des

études. Cette réflexion doit toucher non seulement les étudiantes et les étudiants qui poursuivent des études supérieures, que ce soit au cégep ou à l'université ou, encore, en formation professionnelle et technique, mais également les adultes qui décident de retourner à l'éducation des adultes et qui n'ont pas droit au programme gou-

vernemental d'aide financière aux études.

L'État québécois doit se faire l'initiateur de cette réflexion comme il doit, de toute urgence, améliorer le programme d'aide financière aux études et mettre en place des mécanismes permettant de réduire les obstacles financiers à la poursuite des études.



Reconnaître et valoriser le personnel de l'éducation

Si l'accès des jeunes et des adultes québécois à une éducation de qualité s'est dégradé au fil des dernières années, les conditions et les milieux de travail se sont aussi détériorés pour le personnel de l'éducation. L'absence de reconnaissance de son rôle social, les atteintes à son autonomie professionnelle, la croissance de la précarité d'emploi, la surcharge de travail, l'accroissement du nombre d'élèves en difficulté et la complexité des problèmes qu'ils présentent : tout participe à dévaloriser et à démobiliser le personnel de l'éducation dont une partie alarmante souffre d'épuisement professionnel ou rend les armes.

L'amélioration des conditions d'apprentissage, préalable à

la hausse de la réussite scolaire à tous les ordres d'enseignement, est intimement liée à l'amélioration des conditions d'exercice des pro-

L'amélioration des conditions d'apprentissage, préalable à la hausse de la réussite scolaire à tous les ordres d'enseignement, est intimement liée à l'amélioration des conditions d'exercice des professions et des métiers de l'éducation.

fessions et des métiers de l'éducation. Ce sont là deux facettes d'une même réalité.

Du préscolaire à l'université, l'État québécois doit remobiliser le personnel de l'éducation derrière le projet éducatif démocratique, lui redonner confiance et fierté. Il doit tout mettre en œuvre pour revaloriser son rôle et son travail. Cela passe par le respect de son autonomie professionnelle, la reconnaissance de son expertise, la fin de la précarité d'emploi, la mise en place de moyens pour favoriser l'attraction, l'insertion professionnelle, une préparation adéquate du personnel, la formation continue, le maintien en emploi, une rémunération équitable ainsi que de meilleures conditions de fin de carrière.

10 Mettre fin au sous-financement chronique de l'éducation

Il faut mettre fin au sous-financement chronique qui a conduit le Québec dans le peloton de queue des provinces canadiennes en matière d'investissement en éducation par habitant. Simplement pour rattraper la moyenne canadienne, 700 millions de dollars de plus par année doivent être consacrés au préscolaire, au primaire et au secondaire. Seulement pour retrouver le niveau de financement qui existait avant les compressions fédérales de 1993, 800 millions de dollars de plus par année doivent être consentis à l'enseignement supérieur et à l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants.

Un seul des deux points de la TPS abandonnés par le gouvernement fédéral représente une perte de 1,5 milliard de dollars, soit l'investissement minimal nécessaire en éducation que nous réclamons.

Or, un seul des deux points de la TPS abandonnés par le gouvernement fédéral – et que le gouvernement québécois a refusé de récupérer – représente une perte de 1,5 milliard de dollars, soit l'investissement minimal nécessaire en éducation que nous réclamons. Bien sûr, cet investissement en éducation ne doit pas se faire au détriment des autres programmes sociaux. Nous appelons donc le gouvernement du Québec à poursuivre la lutte pour régler le déséquilibre fiscal et à procéder à une révision de la fiscalité pour la rendre plus équitable.



Conclusion

Mettre en œuvre, du préscolaire à l'université, tous les changements qui s'imposent aujourd'hui en éducation dans notre société, cela implique que l'État québécois assume pleinement ses responsabilités démocratiques et se dote d'une véritable politique nationale de l'éducation publique réellement fondée sur les valeurs humanistes de justice sociale, d'égalité des chances, de solidarité et de coopération.

Par conséquent, nous demandons au gouvernement du Québec :

- 1 De faire de l'éducation la priorité nationale et, conséquemment, d'élaborer et de mettre en œuvre une politique nationale de l'éducation publique apte à soutenir avec fermeté le développement d'un système d'éducation de qualité, universel, accessible et gratuit ;
- 2 D'implanter des changements structurants qui contribueront à faire de nos écoles primaires et secondaires des milieux de vie motivants et tournés vers la réussite, notamment par les éléments suivants :
 - La mise en place de projets éducatifs accessibles à tous les élèves ;
 - Une diminution du nombre d'élèves par classe ;
 - L'ajout de ressources enseignantes, professionnelles et de soutien afin de mieux encadrer et soutenir les élèves en difficulté et les nouveaux arrivants ;
 - Un développement des activités parascolaires ;
 - Un accroissement de la qualité des services de garde en milieu scolaire ;
- 3 De mettre en place des modalités permettant, à terme, la fin du financement public des écoles privées, en favorisant l'intégration progressive des écoles privées au système public d'éducation, dans le plein respect des droits du personnel impliqué ;
- 4 De développer et de consolider le réseau national des cégeps, et de garantir dans toutes les régions une offre de services diversifiés et gratuits, et une formation de qualité, équivalente et transférable, attestée par un diplôme national ;
- 5 De veiller à ce que soit maintenu l'équilibre entre les trois volets de la mission fondamentale des universités, de se faire l'instigateur d'une réelle collaboration entre les établissements, de faire en sorte que la mission des universités soit au cœur de toute décision, d'où qu'elle provienne, et de revoir en conséquence son approche de gouvernance dans l'enseignement supérieur ;
- 6 De prendre des mesures fermes pour encadrer les rapports entre les établissements d'enseignement et l'entreprise privée, notamment en balisant les partenariats et le financement de la recherche ;

- 7 De reconnaître, dans les faits, à tous les adultes le droit à l'éducation et à la formation continue et leur donner les moyens d'assurer l'exercice de ce droit ;
- 8 D'organiser un véritable débat social sur l'ensemble de la condition financière étudiante, d'améliorer, de toute urgence, le programme d'aide financière aux études et de mettre en place des mécanismes permettant de réduire les obstacles financiers à la poursuite des études ;
- 9 De mettre en place les moyens nécessaires pour favoriser l'attraction, l'insertion professionnelle, une préparation adéquate du personnel, la formation continue, le maintien en emploi, une rémunération équitable ainsi que de meilleures conditions de fin de carrière pour le personnel de l'éducation ;
- 10 De mettre fin au sous-financement chronique du système d'éducation et d'y réinvestir massivement de telle sorte qu'il puisse répondre aux besoins actuels et à venir.

Pour les partenaires signataires de cette déclaration, faire de l'éducation publique la priorité nationale, c'est choisir d'investir avec détermination dans notre avenir collectif et se donner les moyens d'affronter avec confiance les défis du XXI^e siècle.

C'est sans hésiter que le Québec doit s'engager dans cette voie.

Ont signé:

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

La Confédération des syndicats nationaux (CSN)

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

La Fédération autonome du collégial (FAC)

La Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente (FAEUQEP)

La Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU)

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)

Le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF)

Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)

Centrale des syndicats
du Québec



www.csq.qc.net



CSN Confédération
des syndicats nationaux

www.csn.qc.ca



www.lafae.qc.ca



Fédération
autonome
du collégial

www.lafac.qc.ca



FAEUQEP
Fédération des associations
étudiantes universitaires
québécoises en éducation
permanente

www.faeuqep.qc.ca



Fppu
Fédération du personnel professionnel
des universités et de la recherche

www.fppu.qc.ca



FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC

www.fecq.org



FEUQ

www.feuq.qc.ca



Fédération québécoise
des professeurs et professeures d'université

www.fqppu.org



Mouvement québécois
des adultes en formation

www.mqaf.qc.ca

Syndicat
de professionnelles
et professionnels
du gouvernement du Québec



www.spgq.qc.ca